



RCS : VALENCIENNES

Code greffe : 5906

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VALENCIENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00651

Numéro SIREN : 515 217 214

Nom ou dénomination : LA BAGUETTE MAGIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 02/03/2017 sous le numéro de dépôt 793

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : LA BAGUETTE MAGIQUE Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 0509 RUE HENRI DURRE 59230 ST AMAND LES EAUX

SIREN 5 1 5 2 1 7 2 1 4 0 0 0 1 1

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

				Exercice N clos le 31/12/2015		
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010	012			
	{ Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *	028	030	40 715	16 492	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	1 200	1 200	
	Total I (5)	044	048	41 915	16 492	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS { Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
	{ Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	224	224	
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068	070			
	{ Autres * (3)	072	074	22 006	22 006	
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	086	298	298	
	Charges constatées d'avance *	092	094			
	Total II	096	098	22 529	22 529	
	Total général (I + II)	110	112	64 444	47 952	
PASSIF				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		17 000		
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126				
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	131				
	Report à nouveau	134		<84 518>		
	Résultat de l'exercice	136		<5 923>		
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142		<73 441>		
Provisions pour risques et charges		Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		4 818		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		11 845		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....	169	95 495	104 730		
	Produits constatés d'avance	174				
Total III	176		121 394			
Total général (I + II + III)		180		47 952		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	1 200	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	331
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	2 719	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	20 000
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

Formulaire obligatoire (article 362 septies
A-bis du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : LA BAGUETTE MAGIQUE

Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31122015

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210			
	Production vendue	{		biens	dont export et livraisons			
					intracommunautaires			
				services *				
			215		214			
			217		218	600		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
Production immobilisée *				224				
Subventions d'exploitation reçues				226				
Autres produits				230				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	600		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234			
	Variation de stock (marchandises) *				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240			
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	2 180		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244			
	Rémunérations du personnel *				250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	1 510		
	Dotations aux amortissements *				254	2 461		
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		260			
Total des charges d'exploitation (II)					264	6 151		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	<5 551>		
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294	371			
Produits exceptionnels (IV)	290		Charges exceptionnelles (VI)	300				
Impôts sur les bénéfices * (VII)				306				
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	<5 923>		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	314	5 923		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997				
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	942			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
	Dont divers							
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	350			
	Créance due au report en arrière du déficit		346					
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	354	5 923
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :				360			
RÉSULTAT FISCAL après IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	372	5 923

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2016

SUPPLÉMENTAIRE 10

EXTENSION 1 et 2

Désignation de l'entreprise : _____

B - RÉSULTAT FISCAL**Divers à réintégrer**

Libellé

Montant

B - RÉSULTAT FISCAL**Divers à déduire**

Libellé

Montant

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts).		Désignation de l'entreprise : LA BAGUETTE MAGIQUE		Néant ☐ *					
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *			
ACTIF IMMOBILISÉ						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406				
	Autres	410	412	414	416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426				
	Constructions	430	432	434	436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	5 791	444	446	25 791			
	Installations générales agencements divers	450	14 924	454	456	14 924			
	Matériel de transport	460	462	464	466				
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476				
Immobilisations financières		480	1 200	484	486	1 200			
TOTAL		490	21 915	492	20 000	494	496	41 915	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	502	504	506				
	Terrains	510	512	514	516				
	Constructions	520	522	524	526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	5 789	532	846	534	536	6 635	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	8 240	542	1 615	544	546	9 856	
	Matériel de transport	550	552	554	556				
Autres immobilisations corporelles		560	562	564	566				
TOTAL		570	14 030	572	2 461	574	576	16 492	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5			
		6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme			
						19% ⑥	15% ou 16% ⑦	0% ⑧	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL		578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)		579		Régularisations	590	583	594	595	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 <i>terdecies</i>).							591		
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

4

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts). Désignation de l'entreprise : **LA BAGUETTE MAGIQUE**

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4		
Inst. générales agencements amén. div.	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autres immobilisations corporelles	760		765		7		
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		
				780			

II DÉFICITS REPORTABLES				III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	84 518	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995	
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209 C du CGI)		996	
Déficits reportables		984	84 518	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA			
Déficits de l'exercice		860	5 923	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129	
Total des déficits restant à reporter		870	90 441	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 du Code des Transports)		800	

VI DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	1 510
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *		380	
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	7 855
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	2 084
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

5

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**Exercice ouvert le : 01/01/2015 et clos le : 31/12/2015 Durée en nombre de mois 12 Néant ☒ ***I - Production de l'entreprise**

Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL I	144	

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	121	
Variation de stock (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	
Variation de stock (matières premières, approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL I - TOTAL 2	137	
---	-----	--

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée de référence assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330 pour les multi-établissements et sur le 1329)	117	
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE, alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration N°1330-CVAE).		
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Période de référence	024	160
Date de cessation		186

V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel * :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

C) COGESTEN - PCL5 - 2016

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT -SD.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)Néant ☐

Exercice clos le

31/12/2015

SIREN

5 1 5 2 1 7 2 1 4 0 0 0 1 1

Dénomination de l'entreprise

LA BAGUETTE MAGIQUE

Adresse (voie)

0509 RUE HENRI DURRE

Code postal

59230

Ville

ST AMAND LES EAUX

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 700

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme Juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme Juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme Juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme Juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique DRUESNES Prénom(s) LUDOVIC
Nom marital % de détention 51 Nb de parts ou actions 867
Naissance : Date 17/08/1977 N° Département 059 Commune SAINT-AMAND-LES-EAUX Pays
Adresse : N° 0050 Voie ROUTE DE TOURNAI
Code Postal 59226 Commune LECELLES Pays

Titre (2) M Nom patronymique BROCHARD Prénom(s) FREDDY
Nom marital % de détention 49 Nb de parts ou actions 833
Naissance : Date 04/03/1961 N° Département 059 Commune VALENCIENNES Pays
Adresse : N° 0509 Voie RUE HENRI DURRE
Code Postal 59230 Commune SAINT-AMAND-LES-EAUX Pays

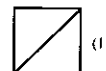
(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

SUPPLÉMENTAIRE 10
EXTENSION 1



SIREN

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme Juridique		Dénomination			
N° SIRET (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

Forme Juridique		Dénomination			
N° SIRET (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		Pays

Forme Juridique				Dénomination			
N° SIRET (si société établie en France)			% de détention		Nb de parts ou actions		
Adresse :	N°		Voie				
	Code Postal		Commune		Pays		

Forme Juridique		Dénomination	
N° SIRET (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

Forme Juridique		Dénomination			
N° SIRET (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal		Commune		Pays

Forme Juridique Dénomination

N° SIRET (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme Juridique Dénomination
 N° SIRET (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

SUPPLÉMENTAIRE 11
EXTENSION 2



SIREN

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
		Nom marital		% de détention	
				Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date		N° Département		Commune
					Pays
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2)				Nom patronymique				Prénom(s)									
Nom marital						% de détention				Nb de parts ou actions							
Naissance :		Date				N° Département				Commune				Pays			
Adresse :		N°				Voie											
		Code Postal				Commune						Pays					

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2016

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont de la société détient directement au moins 10% du capital)

(1)

Néant ☒

EXERCICE CLOS LE 31/12/2015

SIREN

5 1 5 2 1 7 2 1 4 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE LA BAGUETTE MAGIQUE

ADRESSE (voie) 0509 RUE HENRI DURRE

CODE POSTAL 59230

VILLE ST AMAND LES EAUX

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme Juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme Juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme Juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme Juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme Juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme Juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme Juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme Juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

(C) COGESTEN - PCL5 - 2016

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont de la société détient directement au moins 10% du capital)

SUPPLÉMENTAIRE 10
EXTENSION 1



SIREN

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Forme Juridique		Dénomination	
N° SIRET (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

Forme Juridique		Dénomination	
N° SIRET (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

Forme Juridique		Dénomination	
N° SIRET (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

Forme Juridique		Dénomination	
N° SIRET (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

Forme Juridique		Dénomination	
N° SIRET (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

Forme Juridique		Dénomination	
N° SIRET (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

Forme Juridique		Dénomination	
N° SIRET (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2015	et clos le	31/12/2015	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

Désignation de la société :		Adresse du siège social	
LA BAGUETTE MAGIQUE 509 RUE HENRI DURRE 59230 ST AMAND LES EAUX		509 RUE HENRI DURRE 59230 SAINT-AMAND-LES-EAUX	
SIRET	5 1 5 2 1 7 2 1 4 0 0 0 1 1		
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère

SIRET

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 15%	Déficit	5 923
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexie	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Sociétés d'investissements immobilières cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
--	--	---

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

SFEC - HEA
288 RUE DE LECELLES
59230 SAINT AMAND LES EAUX

Tél :

Tél :

N° d'agrément du CGA :

Date : 20/07/2016 Lieu : ST AMAND LES EAUX

Qualité et nom du signataire : DRUESNES LUDOVIC

Signature : GERANT

Tél :

N° 2065 bis-SD
(2015)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	(a)		Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) ⁽²⁾					(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				(e)		
				(f)		
				(g)		
				(h)		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 4 0% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					(j)	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)	

[illegible]

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PLVT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

N°2065 Bis
(2016)

LA BAGUETTE MAGIQUE
Société à responsabilité limitée
au capital de 17 000 euros
Siège social : 509 RUE HENRI DURRE
59230 ST AMAND LES EAUX
515217214 RCS VALENCIENNES

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 20 JUIN 2016

L'an 2016,

Le 20 juin,

A 16 heures,

Les associés de la société LA BAGUETTE MAGIQUE, société à responsabilité limitée au capital de 17 000 euros, divisé en 1 700 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 509 RUE HENRI DURRE 59230 ST AMAND LES EAUX, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur FREDDY BROCHARD,
demeurant 509 RUE HENRI DURRE, 59230 ST AMAND LES EAUX,
titulaire de 833 parts sociales en pleine propriété,

Monsieur Ludovic DRUESNES,
demeurant 108 rue du 2 septembre, 59230 ST AMAND LES EAUX,
titulaire de 867 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Ludovic DRUESNES, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Questions diverses,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'élevant à -5 923 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-5 923 euros
Report à nouveau antérieur :	-84 518 euros
Au compte "report à nouveau" S'élevant ainsi à -90 441 euros	-5 923 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

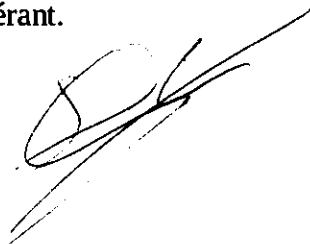
QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ratifie la prise en charge de cotisations sociales pour le gérant, celui-ci n'ayant perçu aucune rémunération pour l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.



LA BAGUETTE MAGIQUE
Société à responsabilité limitée
au capital de 17 000 euros
Siège social : 509 RUE HENRI DURRE
59230 ST AMAND LES EAUX
515217214 RCS VALENCIENNES

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 20 JUIN 2016

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2015 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2015, l'activité de la Société a été la suivante :

La société n'a pas eu d'activité sur l'exercice 2015.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2015, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 01 janvier 2016 sont les suivants :

Il n'y a toujours d'activité de prévue pour l'exercice en cours, aucune solution pour le moment pour la rentabilité du matériel existant.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le chiffre d'affaires s'est élevé à 600,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 0,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 0,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 2 180,00 euros contre 777,64 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 180,33%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 0,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 0,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le montant des charges sociales s'élève à 1 510,00 euros contre 1 323,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 14,13%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 0,00 contre 0,00 pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 2 462,00 euros contre 3 484,40 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -29,34%.

Le montant des autres charges s'élève à 0,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 6 152,00 euros contre 5 585,04 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 10,15%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -5 552,00 euros contre -5 585,04 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 0,59%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -371,00 euros (-1 333,72 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à -5 923 euros contre -6 919 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 14,39%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 0,00 euros contre -2 289,54 euros pour l'exercice précédent,
- d'un impôt sur les sociétés nul contre 0,00 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015 se solde par une perte de -5 923 euros contre une perte de -9 208 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 35,67%.

Au 31 décembre 2015, le total du bilan de la Société s'élevait à 47 952,00 euros contre 50 762,46 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -5,53%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de -5 923 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2015 de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-5 923 euros
Report à nouveau antérieur :	-84 518 euros
Au compte "report à nouveau" S'élevant ainsi à -90 441 euros	-5 923 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de -73 441 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

GERANCE ET CONTROLE DE LA SOCIETE

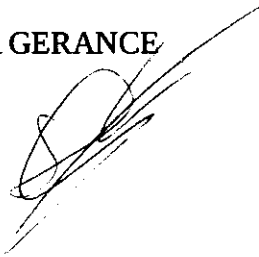
Rémunération de la gérance

Nous vous proposons aussi de bien vouloir statuer sur la rémunération de la gérance.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à ST AMAND LES EAUX
Le 02 juin 2016

LA GERANCE

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.